

**EAU DU PAYS DE SAINT-MALO  
(SMPEPCE)**



**EXTRAIT**

du registre des délibérations du Comité et du Bureau Syndical du  
Syndicat Mixte de Production d'Eau Potable de la Côte d'Emeraude

L'an deux mille dix-neuf, le trois juillet, à neuf heures trente, le Bureau Syndical d'Eau du Pays de Saint-Malo, légalement convoqué le vingt-sept juin deux mille dix-neuf, s'est réuni au siège du syndicat, en vertu des articles L 5212-13 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Délibération n° 2019\_D\_25**

Nombre de membres du Bureau : 6

Quorum : 4

**Membres présents :**

Représentants du S.I.E.B. : M. Jean-Luc BOURGEOUX, Président  
M. Jean-François RICHEUX, 5<sup>ème</sup> Vice-Président

Représentant de Saint-Malo :

Représentant du S.I.E.R.G. :

Représentant de Dinard : M. Fabrice LE TOQUIN, 3<sup>ème</sup> Vice-Président

Représentant de Saint-Lunaire : M. Michel PENHOÛËT, 4<sup>ème</sup> Vice-Président

Y assistait également : M. Jean-François LAISNEY, Trésorier municipal  
M. Franck-Olivier HENRY, Directeur  
Mme Bérandère HENNACHE, Animatrice  
Mme Marianne CRÉNO, Secrétaire administrative

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-François RICHEUX

Absents excusés : M. Jacques BENARD, 1<sup>er</sup> Vice-Président ; M. Alain LAUNAY, 2<sup>ème</sup> Vice-Président

**ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE TRAVAUX « PROGRAMME DE TRAVAUX 2016 – BARRAGE DE LANDAL »**

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu les articles L.5711-1 et L.5211-10 du Code Générale des Collectivité Territoriales,

Vu la délibération du Comité Syndical du 12/12/2018 portant délégation d'attribution du Comité au Président et au Bureau Syndical,

Vu la délibération du Comité Syndical du 29/05/2019 portant délégation au bureau syndical pour l'attribution du marché de travaux "programme de travaux 2016 – barrage de Landal »

Dans le cadre du programme de travaux 2016, les travaux suivants sont prévus sur le barrage de Landal :

- ⇒ Remplacement des vannes de vidange de l'étang de ceinture ;
- ⇒ Remplacement de la vanne de l'étang de plat ;
- ⇒ Renforcement des berges du déversoir ;
- ⇒ Travaux divers (garde-corps, dispositifs d'auscultation,...)

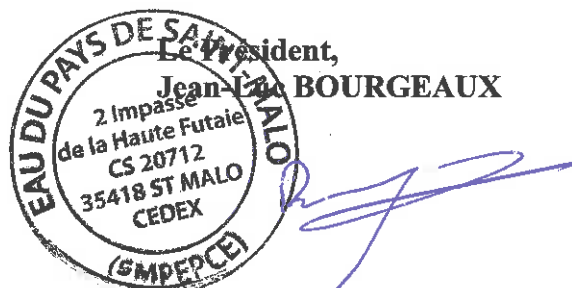
L'enveloppe des travaux est estimée à : 100 000 €HT.

Le rapport d'analyse des offres, établi par le maître d'œuvre SAFEGE, est présenté en séance.

**Suite à cette présentation, le Bureau Syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- ⇒ **De valider le lancement de consultations en procédure adaptée pour un marché de travaux dans le cadre des opérations n°34 (programme de travaux 2016 - ouvrages) ;**
- ⇒ **De valider le principe d'un marché global car l'allotissement rendrait l'exécution des prestations financièrement plus coûteuse. Le marché global n'exclut en rien la possibilité aux PME de répondre à la consultation ;**
- ⇒ **De valider les critères de jugement des offres pour ces consultations ;**
- ⇒ **D'attribuer le marché de travaux "programme de travaux 2016 – barrage de Landal" à l'entreprise OUEST TP présentant l'offre économiquement la plus avantageuse, pour un montant de 113 635,00 HT, dans la limite des crédits ouverts au budget ;**
- ⇒ **Autoriser le Président ou son Vice-Président délégué à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier**

Pour extrait certifié conforme



Affiché le 10 JUIL. 2019